

Petite balade en Artois particulièrement agréable en automne.

Durée	1h 40	Difficulté	Facile
Distance	5,61 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	31 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	34 m	Commune	Bomy (62960)
Point haut	122 m		
Point bas	93 m		



Description

Se garer sur le parking Place de la mairie.

(D/A) A la sortie du parking, prendre à droite. Après la maisonnette blanche marquée d'un "i" avec l'indication "Accueil", virer à droite puis à gauche. Au carrefour, descendre à droite dans la Grand Rue et franchir le pont sur la Rivière de la Laquette.

(1) Laisser la rue à droite qui sera empruntée au retour et poursuivre 250m environ.

(2) Tourner à gauche dans la Rue du Moulin et franchir le pont au-dessus de la Laquette. Quitter la Rue du Moulin qui vire à droite et continuer en face dans le sentier (Sud-Ouest). Prendre à gauche la Rue de [Reclinghem](#). Au carrefour, obliquer sur la droite pour suivre le Chemin de Rupigny pendant 500m. Monter ensuite sur la première à gauche, Rue Notre-Dame du Quesnes.

(3) En haut, tourner à gauche, Rue des Pervenches pour aller retrouver la Grand Rue. Prendre à droite et laisser sur la gauche la Rue Courtin. Au carrefour (croix) virer à gauche dans la petite route peu fréquentée, Rue Butaille, pour rejoindre la Rue des Marais.

(4) Prendre sur la droite et continuer tout droit pendant 20m pour trouver, juste après la mare et sur la gauche, la source de la Laquette, aussi mentionnée [Fontaine Sainte-Frévisse](#) appelée ainsi du nom de Sainte-Frévisse dont on trouve la statue et un panneau racontant sa vie.

(5) Revenir par la Rue des Marais sur 150m. Juste après la ferme, prendre le chemin sur la droite, pénétrant sous les arbres pendant 300m. Ressortir, en lisière sur une petite route peu fréquentée. Virer à gauche en direction du bois. Cette route effectue un virage sur la gauche pour aboutir à un carrefour.

(6) Faire une centaine de mètres à gauche pour observer le château. Revenir sur ses pas jusqu'au carrefour précédent et continuer en face sur le sentier qui grimpe fort en serpentant. En haut, au calvaire, obliquer sur la gauche et s'enfoncer dans le chemin forestier, tout droit pendant 300m.

A l'amorce du virage, oublier le chemin à droite pour descendre à gauche et rejoindre la Rue du Rietz. Traverser, en face, pour tourner sur la gauche dans la Rue de l'Eau des Cannes et retomber dans la Grand Rue.

(1) Prendre à gauche le pont franchissant la Rivière de Groeuppe, et emprunter dans le virage le sentier menant en face du château. Tourner ensuite à droite dans la Rue du Château pour rejoindre la place de la mairie **(D/A)**.

Informations pratiques

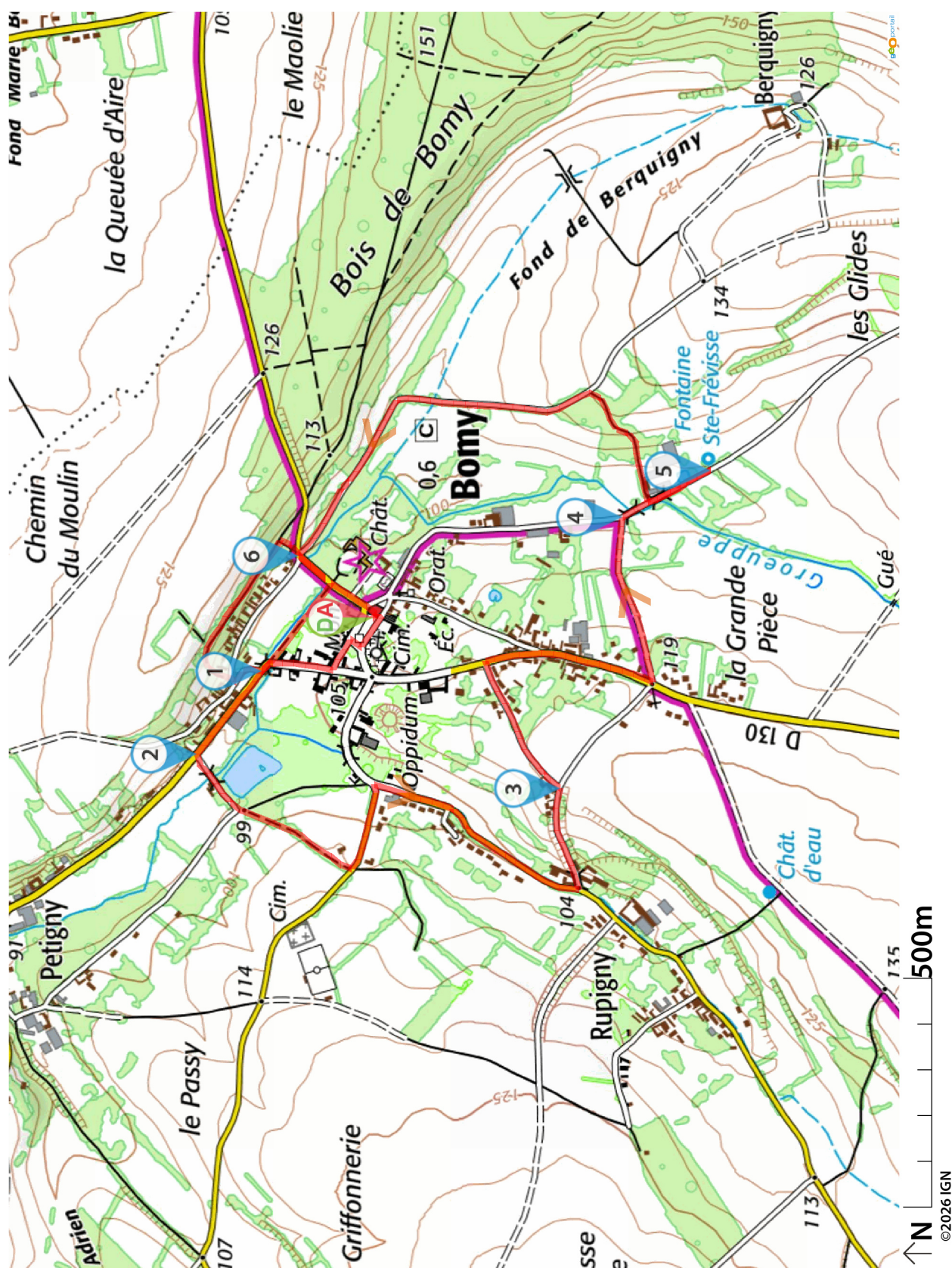
Chaussures de marche par temps de pluie.

À voir

- Bomy :
- Château : construit dans la 2ème moitié du XVIII^e siècle, remplace l'ancien château fort du XIII^e. Charles de Wissocq reçut les plénipotentiaires de Charles Quint et de François I^{er} qui se battaient pour la possession de Théroouanne. Une trêve y fut signée le 31 juillet 1597.
 - Fontaine Sainte-Frévisse : elle souhaite entrer dans les ordres dès son plus jeune âge. Plusieurs princes la demandèrent en mariage. Elle dût s'enfuir pour ne pas être épousée de force.
 - Saint Omer : 30mn
 - Béthune : 40mn
 - 1h00 de la mer (Boulogne-sur-Mer)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-bomy/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

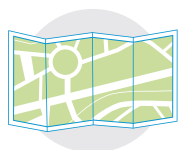
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



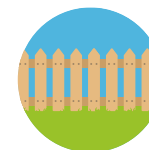
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



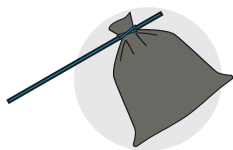
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.